

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	14

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 26 août 2025

Présents : BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, AUGER Suzanne, VERDON Gérard.

Pouvoir : ARRESTAYS Jacqueline à MARTINET Béatrice

Excusé : JOLLY Nicolas

Secrétaire de séance : SEILLIER Marie-Claude

ORDRE DU JOUR :

1. Travaux de voirie rue des Roches – choix de l'entreprise
2. Budget principal – décision modificative n° 2
3. Remboursement de frais engagés par un élu
4. Création d'un poste d'agent d'accueil

ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2025

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrêtent le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 juillet 2025

TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES ROCHES – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de voirie rue des Roches.

Il informe qu'une réunion de présentation des travaux s'est tenue lundi 1^{er} septembre avec les riverains de la rue des Roches.

Monsieur LAGACHE informe que deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre :

- l'entreprise COLAS pour un montant de 196 511 € HT
- l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 244 965 € HT

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer le marché de travaux de voirie rue des Roches à l'entreprise COLAS,
- Dit que les trottoirs seront en béton désactivé (soit un surcoût de 1 500 € HT)
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue
- Précise que ces dépenses seront engagées sur l'opération 14 « travaux de voirie et réseaux » de la section d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Pour pouvoir financer les travaux de la rue des Roches, Monsieur le Maire propose de reporter le projet d'installation de la chaudière de l'école sur l'exercice 2026. 25 900 € peuvent ainsi être reportés sur l'opération 14 – Travaux de voirie et réseaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de procéder aux virement et augmentation des crédits suivants :

Dépenses d'Investissement

165- Dépôts et cautionnement reçus	+ 455 €
Op° 10 – Acquisition de matériel et mobilier	
2131- Construction bâtiments publics	- 25 900 €
Op°14 – Travaux de voirie et réseaux	
2151- Réseaux de voirie	+ 25 900 €

Recettes d'Investissement

165- Dépôts et cautionnement reçus	+ 455 €
------------------------------------	---------

REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES PAR UN ELU

Monsieur le Maire informe que dans le cadre d'aménagements à la bibliothèque municipale (création d'un espace 1^{er} âge, d'un espace convivial et amélioration de l'espace jeunesse), Monsieur Éric LAGACHE a personnellement réglé les frais suivants :

- Frais de transport de mobilier – Entreprise BTS pour un montant de 175.00 € TTC
- Petit équipement – magasin GIFI pour un montant de 14.66 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de rembourser la somme de 189.66 € à Monsieur Éric LAGACHE.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ACCUEIL

Dans le cadre d'une réorganisation des services administratif (mairie et agence postale) et culturel (bibliothèque), Madame AIME propose de créer un poste d'agent d'accueil à temps non complet, soit 9.75 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

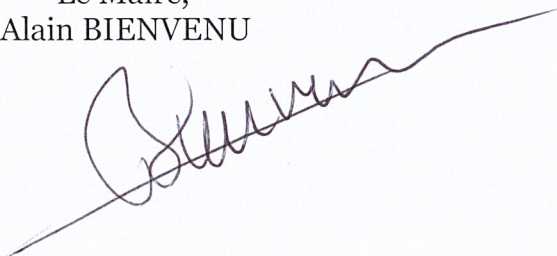
- De créer un emploi d'agent d'accueil, selon les modalités suivantes :
 - Emploi permanent
 - A temps non complet à raison de 9.75 heures hebdomadaires,
 - A compter du 1^{er} octobre 2025,
 - Susceptible d'être pourvu par un agent relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux de la filière administrative.
 - Susceptible d'être pourvu par un agent contractuel conformément à l'article L.332-8 5° du Code général de la fonction publique
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement de cet agent :
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

QUESTIONS DIVERSES

- Le cabinet des infirmières est fermé depuis le 18 août 2025.
- Monsieur le Maire informe qu'il n'est pas réglementaire de mettre un agent communal à disposition de l'école privée pour l'organisation de leur garderie.
- Un administré demande une subvention pour la réhabilitation de la façade de sa maison. Bien que le programme « aide façade toiture » avec la communauté de commune soit terminé, le Conseil Municipal invite l'administré à déposer une demande en bonne et due forme en mairie. Ce dossier fera ainsi l'objet d'une délibération ultérieure.
- Monsieur le Maire donne connaissance de la demande de Monsieur Christophe BOUREAU visant à régulariser sa limite de propriété. Aucune suite ne sera donnée à cette demande.
- Monsieur LAGACHE informe que des marquages au sol seront effectués (zébras pour les bus, bandes de stop...).
- Monsieur ROY rappelle que le terrain de tennis extérieur est fissuré. Le budget 2025 ne permet pas de réaliser ces travaux cette année.
- Le prochain conseil municipal est fixé au 9 octobre 2025

La séance est levée à 21h40

Le Maire,
Alain BIENVENU



Le Secrétaire
Marie-Claude SEILLIER

